

« Bilan du Grenelle »

Sommaire

- Axe n°1 :**
« Personnalisation des
carrières » p 2
- Axe n°2 : « Esprit
d'équipe »** p 3
- Axe n°3 : « Améliorer le
service public »** p 4

Le ministre de l'Éducation nationale a effectué ses annonces concernant le « Grenelle ». L'enveloppe budgétaire proposée pour la « revalorisation » des personnels (400 millions) est indigente. Pour rappel, les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire (49 points d'indice) soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ...

De plus, toutes les mesures qui sont prises par le ministre à travers son « Grenelle » s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits : vidéo et e-learning en lieu et place de titulaires remplaçants, attaque contre notre action sociale placée sous la tutelle d'une « association », personnels administratifs remplacés par des plateformes automatiques d'appel gérées par des start-up privées ...

C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managée » par des personnels aux fonctions nouvelles : de l'enseignant chargé par « lettre de mission » d'évaluer ses collègues, au RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée...

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la réforme de l'évaluation PPCR qui instaure la logique « d'accompagnement ». Le pilotage par l'évaluation se renforce avec les évaluations d'établissements et la mise en place d'une part variable en REP +. Les enseignants « déficients » placés en « accompagnement », ouvrant la voie à de possibles licenciements pour insuffisance professionnelle. C'est toute la structure de l'École de la République qui est menacée.

La FNEC FP-FO condamne la volonté du président de la République et de son gouvernement de basculer vers une fonction publique d'emploi notamment à travers la réforme de la haute fonction publique qui met en place un système à l'américaine plaçant les fonctionnaires sous la coupe des élus et du pouvoir politique. C'est la question de l'indépendance des fonctionnaires d'État qui est en jeu.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon des attaques statutaires du « Grenelle », réaffirme sa revendication salariale pour tous : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € net mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.



Axe n°1 : « Personnalisation des carrières »

1) Les revalorisations salariales

En 2021 : 400 millions (500 millions à partir de 2022) ont été consacrés aux revalorisations salariales notamment en direction des enseignants les plus jeunes.

En 2022 : même méthode avec encore 400 millions supplémentaires dont la répartition reste à définir, 200 millions seront consacrés à la protection sociale complémentaire et 100 millions pour les mesures déjà prises en 2021.

Commentaire FO : Le ministre souhaite afficher 700 millions mais 100 millions ont déjà été annoncés en 2021 (passage de 400 à 500 millions) ; 200 millions sont consacrés à la protection sociale complémentaire mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore connues et certaines pourraient être préjudiciable aux agents ; ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique ; la seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

SALAIRES =
BLANQUER "ARROSE"



2) Faire connaître ses compétences et ses souhaits

Une nouvelle direction de l'encadrement sera constituée avec l'objectif de constituer des viviers de cadres.

3) Les agents acteurs de leur parcours professionnel

Il y aura 1700 passages supplémentaires à la hors classe et plus de passage à la classe exceptionnelle. Le ministre veut également faciliter la mobilité avec le développement de la validation des acquis, la mobilité entre les lycées professionnels et les lycées généraux, les départs à l'étranger, les détachements.

Commentaire FO : Développer la mobilité oui, si elle est choisie ! Ces annonces sont inquiétantes.

4) Personnaliser l'accompagnement des personnels

Développer la RH de proximité, faire évoluer les missions des corps d'inspection pour recentrer leurs missions sur l'accompagnement des personnels, développer les enseignants en service partagé pour des missions d'aide à l'inspection des enseignants.

Un travail sera réalisé autour des items « valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement ».

Commentaire FO : C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Il s'inscrit dans la continuité du décret PPCR qui instaure l'accompagnement individuel.

La modification des missions des corps d'inspection vise à renforcer le pilotage par la hiérarchie. La fusion des corps d'inspection, qui fera disparaître les IEN et leur responsabilité administrative de gestion des écoles, se reportera sur les directeurs d'école en lien direct avec la loi Rilhac.

Le service partagé des enseignants qui évalueront, sans aucun statut particulier, leurs collègues est à mettre en relation avec l'évaluation par les pairs qui se décline chez les chefs d'établissements où l'adjoint serait évalué par son collègue et avec les formations en « constellation » du premier degré où les enseignants s'observent et se jugent entre-eux. C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

Axe n°2 : « Esprit d'équipe »

5) Nouveaux « avantages » sociaux

Mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels.

Commentaire FO : Le problème de l'action sociale au ministère de l'Education nationale, c'est le budget alloué, qui est bien trop faible, pas le cadre de fonctionnement ! Cette association est un nouveau moyen d'écarter les représentants du personnel chargés de porter les revendications des agents dans les instances CDAS et CAAS.

6) Lien direct entre les personnels et l'institution

L'espace numérique "Colibris" sera déployé à compter de juillet 2021.

Commentaire FO : Au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre propose de développer des plateformes, des « chat-bots » donc des robots. C'est cela le « lien direct »

7) Direction d'école

Renforcer le rôle de pilotage du directeur avec la loi Rilhac. Les 450 euros annuels pour les directeurs seront reconduits. De nouvelles mesures seront prévues pour 2022. Il y aura de nouvelles augmentations de décharges.

Commentaire FO : La loi Rilhac est un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et l'autonomie à travers le renforcement du poids du conseil d'école. C'est une mesure phare, en complément de la fusion des corps d'inspection, qui remet en cause le fonctionnement de l'école qui existe depuis plus d'un siècle.

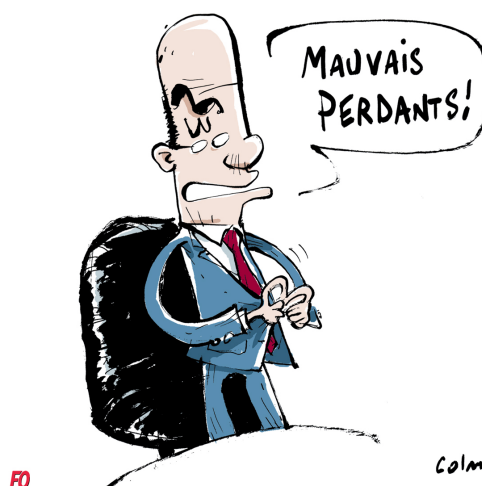
Les 450 € annuels supplémentaires sont insuffisants, les augmentations de décharges hebdomadaires ont concerné 5 % des directeurs. Il n'y a aucun engagement chiffré. Il n'est toujours pas question d'aide administrative.

8) Plus d'autonomie dans le second degré

Mise en place de collectifs de chefs d'établissement, de collectifs de travail et de coordination dans les établissements, le développement des enseignants-inspecteurs et des enseignants-chefs d'établissement.

Commentaire FO : ces propositions de déréglementation s'attaquent aux prérogatives des différents corps.

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL
COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"



Axe n°3 : « Améliorer le service public »

9) Mise en place d'un observatoire des rémunérations

10) RH de proximité

Mise en place d'une feuille de route RH dans les académies.
Déconcentration et modernisation de la RH.

Commentaire FO : Ces mesures visent à s'attaquer aux droits nationaux et au statut en individualisant les carrières.

11) Continuité pédagogique efficace

Améliorer le remplacement par les heures supplémentaires, le recours à de l'e-learning (potentiellement sous la surveillance d'un AED), optimiser le remplacement par des affectations gérées par une application numérique expérimentée dans la Somme et le Lot et qui a vocation à être généralisée.

Commentaire FO : Pour le ministre, le problème du remplacement n'est pas lié au manque d'effectifs et aux décisions de suppressions de postes mais à une « mauvaise gestion ». Le télé-enseignement déréglementé sera développé, des heures supplémentaires imposées dans le second degré et les remplaçants affectés par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une start-up privée. Ce sont les conditions de travail des enseignants titulaires remplaçants et les emplois des personnels administratifs qui sont menacés. Cela constitue une attaque sans précédent.

12) Formation continue

Renforcer les formations « laïcité », les formations à distance, le mentorat par les pairs.

Commentaire FO : Il s'agit donc de développer la formation-évaluation par les pairs, l'e-learning, les formations-formatages imposées au lieu de rétablir une véritable formation continue choisie.

La FNEC FP-FO a demandé au ministre de renoncer à ses projets contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir et à discuter des moyens pour faire aboutir ces revendications.

